

REPUBLIQUE DU BENIN

AAAAAAAAAAAAAAAA

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2000-237 DU 27 AVRIL 2000

Chargeant Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Culture et de la Communication, Porte-Parole du Gouvernement de l'intérim de Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin,
- VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ,
- VU Le Décret N° 99 - 309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement ,

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 27 Avril 2000, Monsieur **Gaston ZOSSOU**, Ministre de la Culture et de la Communication, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur **Joseph H. GNONLONFOUN**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 27 Avril 2000

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT


Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4 MCC PPG
4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1